ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Veuve Henry Pohlmann vs. Veuve Michel Dunn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 2346—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 15 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Melpomène et Thalia, mesurant trente-et-un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Baronne, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, étant le numéro municipal 394 de la rue Baronne.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 mars—15 22 29—5 12 15 avril

Madeleine Hochart vs. Thomas J. Euler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5364.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 15 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans l'îlet borné par les rues Thalia, Erato, Magnolia et Locust, désigné par le numéro sept sur un plan annexé à un acte passé par-devant Wm. J. Castel, notaire, en date du 4 mai 1870, et mesurant [illegible] de face à la rue Magnolia sur une profondeur de [illegible] pieds et deux lignes, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise par acte de Patrick A. Murray, conformément à un acte passé par-devant ledit notaire Wm. J. Castel le 30 octobre 1876, enregistré au bureau de transferts, livre 106, folio 793.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15 mars—15 22 29 av 5 12 15

John Odrean vs William Medros.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 5217.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 15 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Hevia, Poydras, Roman et Prieur, [illegible] pieds 9 pouces et 1 ligne de face à la rue Lafayette, 20 pieds 10 pouces et 1 ligne de face à l'autre, [illegible] conformément à un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le [illegible] novembre 1866; les dits terrains sont contigus l'un à l'autre.

Le terrain décrit en premier lieu a été acquis par le défendeur de R. Lambert, par un acte passé par-devant W. [illegible], notaire en cette ville, le 29 août 1864; et le terrain décrit en second lieu a été acquis par le dit défendeur à la vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, le 27 avril 1867, en vertu d'un writ de fieri facias émané de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de la Nouvelle-Orléans [illegible] vs. H. C. Bea'y, No 12,306 du Dossier de la dite Cour.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
15 mars—15 22 29—5 12 15 av

F. Thermahlen vs V. Gibson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No [illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 18 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues [illegible], [illegible] et [illegible], [illegible].

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16mars—16 23 30 avril 6 13 18.

Urban Thouvur vs Vve J. H. Wormes, née Helena Mahlert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9565.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 25 avril 1882, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, [illegible] désignés par les numéros [illegible] de l'îlet numéro quarante, qui est borné par les rues [illegible], Pitt, Valmont et Prytania, conformément à un plan dressé par [illegible], [illegible] 1849, [illegible].

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—24 mars 3 10 17 24 28

Jos. H. Oglesby et als. receveurs vs C. B. Cole et Mme Rosalie Cole.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5148—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 8 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Claiborne, Kerlerec et Esplanade, les dits lots sont désignés par les numéros Un, Deux, Trois et Quatre sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, en date du 24 décembre 1875, dont un plan par Edgar Pilié, architecte, [illegible]. Le lot No Un forme le coin des rues Derbigny et Kerlerec [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Acquis par Mme Rosalie Co'e, défenderesse [illegible], par acte de Frank Combs, [illegible], notaire en cette ville, le 15 août 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
7 mars—7,14,21,28—4,8 avril

Baldwin Bourman vs Mary A. Lott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 4461.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 1er avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé près de la Louisiane [illegible], dans le Troisième District de cette ville [illegible].

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 fév—7 14,21,28 mars, 1 av

Wm B Thompson vs Mary Bell et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5351.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 29 mars 1882, à midi, des propriétés ci-dessus décrites, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges et dépendances qui y appartiennent [illegible].

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
28 fév—28 3 11 18 25 29 mars

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Francis Dorsecourt et al. vs. Dame Hercolère Philippe, veuve de Frédéric Charles.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 5277.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la sus-dite affaire, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 1er avril 1882, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans une partie rurale de la ville, désigné sur un plan dressé fait par J. G. Bourgeois, [illegible] de la première municipalité, par le numéro "Six" No. "6" de l'îlet numéro "Neuf" "No. 9," compris entre les rues Derbigny, Roman, Kerlerec et Columbus, et mesurant, mesure anglaise, trente-un pieds six pouces et une demi ligne de façade rue Derbigny, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles. Cette propriété fut acquise par la défenderesse, de la succession de Jean A. Girgoire, par acte de vente pardevant Paul Emile Laresche, notaire en cette ville, le 1er juillet 1863.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
28 fév—7 mars 14 21 28—1 avril

Mme Antonia DeBonchel, femme de W. A. Kowalski vs son mari, No 16 8.

Mme Antonia DeBonchel, femme de W. A. Kowalski vs W. A. Kowalski, son mari, No 4148.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un alias writ de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives, ci-dessus mentionnées, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gaivez, Miro, St Pierre et la Première Carondelet, désigné par le numéro cent treize du plan de la propriété appartenant anciennement à W. Garlic, divisé en lots sur un plan de L. Bringier, anciennement voyer, en date du 26 juillet 1836 et déposé en l'étude de L. Ferrand, ancien notaire; le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Gaivez sur une profondeur de cent treize pieds huit pouces et cinq lignes [illegible].

[illegible] acquise par le défendeur dans cette affaire de feu Gustave DeBonchel, par acte passé pardevant C. [illegible], notaire en cette ville, le 2 janvier 1879.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25mars—25 avril 1 8 15 22 25.

Joseph B. Williams, pour l'usage, etc, vs. Michel Théogène.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 5061—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 25 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le bateau remorqueur connu sous le nom de "Pumpeur No 2," tel qu'il se trouve actuellement dans le fleuve Mississippi, vis-à-vis de la Compagnie de briques Delachaise, entre les rues Foucher et Amelia, dans le Sixième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—24 1er avril 21 25

Elijah Bush vs. Oscar Pitmah.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. [illegible].—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 29 mars 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible].

Acquis par le défendeur par-devant de Veuve J. B. Olivier, conformément à un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville, le 10 mai 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 fév—25—3 11 18 21 28 mars

John A. Morris et als. vs. J. Lo Lovaris et a's.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 965.—En vertu d'un ordre de cour le 8 mars 1882 à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 11 avril 1882, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui en dépendent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Clinton et le Chemin Public [illegible].

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Bienville, Douane et le Passage de la Bourse St-Louis [illegible].

Termes et conditions.—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur [illegible].

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11mars—11, 18, 25, 1 av 8 11

VENTES PAR LE CONSTABLE

Jno. C. Stewart vs. M. Stephens.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 2591.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 8 avril 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville et désigné par le No 16 dans l'îlet No 276 borné par les rues Dryades, St Denis, Washington et Sixième, le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Dryades, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY,
Constable.
9mars—9,15,22,29—5,9 avril.

RÉUNION DE CRÉANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Aux créanciers de Char'es De la Bretonne et à toutes autres personnes intéressées.

No. 5438.

Chas De la Bretonne vs ses créanciers.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Théodule Buisson, Ecr., un notaire, le 10me jour d'avril 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Righter, Henry L. Lazarus, juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, ce 3me jour de mars 1882.

E. A. LUMINAIS,
Député Greffier.
3 mars—3 23 mars 6 avr

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No. 5,492.

Aux créanciers d'Albert Baigneau et à toutes autres personnes intéressées.

A. Baigneau vs. ses créanciers.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de John R. Legier, Ecr., un notaire, le 11me jour d'avril 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Righter, Henry L. Lazarus, juges de la dite cour.

Nlle-Orléans, ce 9me jour de mars 1882.

E. A. LUMINAIS,
Député Greffier.
9mars - 9 26 av 14

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 5,494.

Clark & Hofeline vs leurs créanciers.

Aux créanciers de Clark & Hofeline et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Omer Villeré, un notaire, le 15me jour d'avril 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Righter, Henry L. Lazarus, juges de la dite Cour

Nlle-Orléans, le 9me jour de mars 1882.

E. A. LUMINAIS,
Député greffier.
10 mars—10,23,24

PILULES DU Dr. BLAUD

Inscrites au nouveau Codex français. Elles sont employées avec le plus grand succès, depuis plus de 40 ans, par la plupart des Médecins pour guérir l'anémie, la chlorose, les pâles couleurs, (maladies des jeunes filles.)

Voici l'opinion des hommes les plus éminents dans le corps médical: "Depuis 30 ans que j'exerce la médecine, j'ai reconnu aux Pilules de BLAUD des avantages incontestables sur toutes les autres ferrugineux, et je les regarde comme le meilleur emménagogue."—Dr DOUBLE, membre de l'Académie de Médecine de France.

Cachet, preuve d'authenticité, la [illegible] A. Blaud, No 9 rue Payenne.—MM. [illegible] A. J. Rivet, E. J. Hart [illegible] et dans les principales pharmacies.

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

Dans l'affaire de la ville de la Nouvelle-Orléans demandant un décret d'hypothèque, de privilège, etc. sur une propriété du 2me district de drainage.—No 5608.

APRÈS lecture de la pétition précédente, il est par le présent avis décrété que les plusieurs parties sommées et désignées dans le tableau des assessments dont il est question et qui a été homologué de sur un jugement de la ci-devant honorable Huitième Cour de District de la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, rendu le neuvième jour de novembre 1872, et signé le 12me jour du même mois, fassent savoir, dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, les raisons, si elles en ont, pour lesquelles le dit jugement d'homologation et le jugement préliminaire en question dans la pétition ne devraient pas être réaffirmés et revêtus de sa force et de son effet primitifs.

Il est de plus décrété que M. Meyer Gutheim est nommé curateur ad hoc pour représenter dans l'affaire tous les défendeurs absents ou non représentés, et nommés dans les dits jugements; et que le dit curateur ad hoc recevra une citation ainsi qu'une copie de la pétition pour la réaffirmation.

Nouvelle-Orléans, Lne, 21 mars 1882

Signé, A. L. TISSOT, Juge.

Une copie exacte.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 mars—30 13 20 28 avril

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

FRANCISCO P. MARTINEZ
CONTRE
GEORGE FATZER.—No 2451.

ETAT DE LA LOUISIANE.—A TOUS CEUX QUE CES PRÉSENTES CONCERNENT, SALUT:

ATTENDU, Qu'Eugène Erath, de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, a acheté en vente publique, faite par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, le 28 mai 1881, en vertu d'un writ de fieri facias adressé par la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à Thomas Duffy, shérif civil pour la dite paroisse, dans le procès de Francisco P. Martinez contre George Fatzer, No 2451, des rôles de la dite cour, la propriété ci-après décrite, et a demandé à cette cour une monition en annonce conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, des Statuts Révisés de la Louisiane.

C'est pourquoi, maintenant vous et toutes les personnes intéressées, sont par les présentes requises de se présenter et de faire valoir, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, que si vous avez quelque titre à la propriété ci-après décrite, en conséquence de quelque informalité dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, sous l'ordre de laquelle la vente a été faite, ou quelque irrégularité ou illégalité dans l'estimation ou annonce pour le temps ou le mode de vente ou tout autre raison, de dire, dans les 30 jours de la date de cette monition insérée dans les journaux publics, la cause pour laquelle la vente ainsi faite ne devrait pas être confirmée et homologuée.

Qu'à la dite vente de la propriété ci-après décrite, Eugène Erath est devenu acquéreur pour le prix et la somme de douze cent cinq piastres, $1,205 [

Description de la propriété telle est contenue dans l'acte de vente du shérif enregistré au bureau des aliénations le 3 juin 1881, livre 15, folio 451, et enregistré au bureau du greffier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 4 juin 1881, livre 9, folios 9, 10, 11 et 12.

La moitié de l'intérêt indivis de George Fatzer dans la succession décrite suivante:

1. Un lot de terre borné par les rues Gravier, Perdido, St. Pierre et St. Paul, désigné par le No 3 et mesurant 17 pieds 4 lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles et les améliorations qui s'y trouvent; et

2. Un lot dans le Second District, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Royale, Bourbon et Ste Anne, formant l'angle des rues Bourbon et Ste Anne, et mesurant (mesure française) 21 pieds 9 pouces de face à la rue Ste Anne, sur 21 pieds de profondeur et de face sur la rue Bourbon et 21 pieds 9 pouces de large sur la ligne du fond, plus ou moins, avec les améliorations, comme il apport de l'acte de transfert exécuté par Thomas Duffy, shérif civil pour la paroisse d'Orléans, à Eugène Erath, et daté Nlle-Orléans, le 3 juin 1881.

Nlle-Orléans, 27 février 1882.

N. H. RIGHTER, juge.
JAS. T. CLARK, greffier.

Copie conforme.
Bureau du greffier, Nlle-Orléans, 27 février 1882.

E. A. LUMINAIS, député greffier.
1er mars—1 16 20 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Eugenie Poulset contre Philip S. Simms.—No 4856.

JE CERTIFIE PAR LES PRÉSENTES que le neuvième jour de janvier 1882, jugement a été rendu, en cette Cour, dans l'affaire ci-après désignée, dans les termes suivants, savoir:

Eugenie Poulset contre Philip S. Simms.—No 4856.

Sur motion de Lloyd Posey, avocat de la demanderesse, et sur la production de preuves suffisantes à l'appui de la pétition de la demanderesse la cour, jugeant que la loi et les preuves sont en sa faveur, ordonne, juge et décrète que le jugement par défaut rendu en cette affaire le [illegible] soit maintenant confirmé et rendu définitif, et, en conséquence, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Eugenie Poulset et contre le défendeur, Philip S. Simms, son mari, avec dépens, décrétant une séparation de biens [illegible].

Jugement rendu le 16 janvier 1882.
Jugement signé le 23 janvier 1882.

(Signé) W. T. HOUSTON, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce trente-unième jour de janvier, l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-deux.

E. A. LUMINAIS,
Député-greffier.
23 fév—23 mars—28 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

1 Maison double rue Palmyre No 53.

No 4366—Succession de madame Victoria Geras, épouse de Francis Rosenquell.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 15 avril 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D, en date du 9, mars 1882, la propriété suivante, savoir:

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Palmyre, Commune, Roman et Prieur, mesurant 32 pieds de face à la rue Palmyre sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions: Comptant.

Acte de vente par-devant Théodule Buisson, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix d'adjudication pour garantir la vente.

11mars -11 18 25, avr 1 8 15

Propriété formant encoignure aux rues Dauphine et Quartier,
Succession de Jean Pauss.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, No 5357.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur. Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 22 avril 1882, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mars 1882, il sera vendu pour le compte de la dite succession la propriété suivante, savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourbon, Hôpital et Quartier, mesurant 25 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 65 pieds 5 pouces; [illegible] formant encoignure aux rues Quartier et Dauphine. Ensemble une maison couverte en ardoises ayant quatre chambres, cuisine double, [illegible], hydrant, lieux d'aisance, &c., &c., le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, en un billet garanti par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an, dès jours à parfait paiement, avec la clause de pénalité ordinaire d'usage.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de ville et d'Etat dues en 1882, en sus du prix de vente.

Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication sera payé comptant à l'encanteur pour garantir la vente.

20 mars—22,28—5,15,22 avril

Le meilleur assortiment de Bandages dans le Sud, Bandages galvaniques et orthopédiques, supports de matrices et de l'abdomen, Bandages à ressorts doubles, Bandages pour les épaules et les reins, Béquilles, &c.,

Ainsi qu'une grande quantité d'articles dont l'énumération serait trop longue.

Aussi, Vitrines plaquées, Comptoirs et Installations de magasin, ainsi qu'un lot de bijouterie.

Succession de H. Spillmann.
Cour Civil de District pour la Paroisse d'Orléans.—No, 5466.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—MARDI 4 avril 1882, il sera vendu à 11 heures du matin, au magasin No 93 rue Baronne, entre les rues Union et Perdido, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mars 1882, Division C.—

Tout le contenu du magasin ci-dessus mentionné, d'après inventaire déposé à mon bureau.

Conditions: Comptant, payable sur les lieux.
2mars—22 29—4avril.

PAR ALBERT PAUL.

Propriété rue Ste-Anne, entre St-Claude et Tremé.

Jacob Weinfurter et als.
vs.
M. B. Weinfurter, épouse de F. Grégoire et son mari et al.—No. 4083, Division A.

PAR ALBERT PAUL, encanteur.—MARDI, 18 avril 1882, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 20 et signé le 27 février 1882, et de deux ordres signés le 7 et 16 mars 1882—

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Tremé, désigné par le lot No 12, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, St-Claude et Tremé, le dit lot mesure 33 pieds 4 pouces de face à la rue St-Claude sur une profondeur de 63 pieds 10 pouces et 8 lignes d'un côté, et de 63 pieds 9 pouces sur l'autre côté, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

17mars—17,20,31—4,11,17 avril.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Michel District.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, No 1039.

Maison de résidence à deux étages de choix, No 63 Avenue St Bernard, entre les rues Urquhart et Girod, dans le Troisième District.

Morceau de terre bien situé dans le Second District, faisant face au Bayou St Jean.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No 38 rue Royale.—SAMEDI, [illegible] 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en cette ville, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un décret de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, absent en congé, décret rendu le 4 août 1881, la propriété ci-après décrite, appartenant à la dite succession, à savoir:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Nouveau Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre l'Avenue St Bernard et les rues Antoine, Urquhart et Girod, mesurant 34 pieds de face à l'Avenue St Bernard sur 91 pieds 6 lignes de profondeur d'un côté, et 103 pieds de l'autre, et ayant 35 pieds de largeur sur la ligne de l'extrémité inférieure.

Les améliorations comprennent une maison à deux étages ayant 2 chambres au rez-de-chaussée et 2 à l'étage supérieur, cuisine ayant 2 chambres, citerne, puits et lieux d'aisance. Le tout est couvert.

2° Un terrain de dimensions irrégulières situé dans le Second District de cette ville, dans le carré borné par le bayou St. Jean [rue du Port] et les rues Washington, Première et St. Jean, mesurant 107 pieds de face à la rue Bayou St. Jean d'un côté sur une profondeur de 331 pieds d'un côté et 224 de l'autre, 150 de façade rue Première; aussi un terrain adjacent mesurant 60 pieds de façade sur le bayou St. Jean, sur une profondeur [illegible] et une façade de 390 pieds rue Washington.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit payable en billets du vendeur, portant une hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance au vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité.

Les acquéreurs commenceront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1882 en sus du prix d'adjudication, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, comptant sur les lieux.

Les actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 mars—avril 1 8 15 22 29

PAR HOEY & O'CONNOR.

VENTE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE A L'ENCAN

De résidences et d'emplacements pour affaires.

Trois magasins rue Fulton et Front, près de la rue Poydras.

Deux magasins rue Dryades, faisant face au marché Poydras.

Résidences rue North Rampart, Carroll, Rousseau et autres rues.

Lots et îlets pour bâtir à long crédit.

Succession de John Irwin.

No 4342—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 22 avril 1882, à midi, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, le 10 mars 1882, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur et terrains sus-mentionnés, à savoir:

1° Trois lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Front, Gravier et Poydras désignés par les Nos 9, 10 et 11 sur un plan [illegible].

Le lot No 9 mesure 21 pieds 3 pouces de face à la rue Front, 22 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Fulton, [illegible]. Le lot No 10 mesure 21 pieds 3 pouces de face à la rue Front, 22 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Fulton, [illegible]. Le lot No 11 mesure 21 pieds 3 pouces de face à la rue Front, [illegible].

Les améliorations sur les dits lots comprennent trois magasins en briques à trois étages bien bâtis et connus [illegible].

2° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Carroll et Carondelet, désignés par les lots Nos 8 et 9 [illegible].

Le lot No 9 mesure 19 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Carroll, sur 80 pieds 9 pouces de profondeur avec le privilège des deux allées ci-dessus décrites.

[illegible]

Les acquéreurs devront assumer en sus du prix de leur adjudication le paiement des taxes d'Etat et de ville dues et exigibles sur les propriétés respectives pour l'année 1882 [illegible].

Actes de vente pardevant James Fahey, notaire, No 166 rue Commune.

26 fév—26,28 fév. 4,11,18,25,31 mar.1 av

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle maison de résidence dans le Premier District, Nos 436 et 436 1/2 rue Carondelet.

Propriété de valeur dans le Troisième District, No 30 rue des Champs-Elysées.

A Demeure.

Succession de Barbara Klein.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 4967

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, 46 rue Royale.—SAMEDI, 8 avril 1882, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, [illegible], en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 mars 1882, les propriétés ci-après décrites:

1°. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Felicity et Polymnie [illegible].

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Frenchmen, [illegible] [illegible].

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages [illegible].

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart notaire, aux frais des acquéreurs, et les acquéreurs auront à payer en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1882. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour garantir la vente.

5 mar—4,11,18,25—1 8 avril

PAR GEO. PEARSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Lohman.

No 5236—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

PAR GEO. PEARSON, Encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 15 avril, 1882, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de district, pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 mars 1882, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Philippe, Première, St. Patrick et St. Denis désigné par le numéro 16 et mesurant 30 pieds de face [illegible].

Conditions—Une moitié comptant; le reste à un crédit de un et deux ans payable en billets garantis par une hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an à dater du jour de la vente [illegible].

L'acte de vente, pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 mars—11, 18, 25, avril 8 12 15.

PAR C. E. GIRARDEY & MACON,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le 4me District, Rue Carondelet, entre Washington et Sixième.

Pour effectuer un partage

Dans l'affaire de la New Orleans Homestead Association vs. Miss Mary V. Freeland.

No 2497—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. Girardey, encanteur, bureau No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 29 avril 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 22 février 1882 [illegible].

Un certain terrain, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Washington et Sixième, désigné par le numéro [illegible] [illegible].

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1882 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant [illegible]

29 mars—1, 8, 15, 22, 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix et centrale A L'ENCAN.

LA BATISSE DE L'ASSURANCE TEUTONIA No 35 rue du Camp.

La propriété du restaurant de Forget, No 107 rue Douane.

LE MAGASIN ET RESIDENCE, No 36 rue St. Louis.

VENTE JUDICIAIRE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

SUCCESSION DE Mme LUCRECE BILBOLI LOUVEL.

No 3896—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau 17 rue Carondelet.—SAMEDI, le 1er avril 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement en partage, rendu dans la succession le 23 février 1882, homologuant la procédure de l'assemblée de famille, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan afin d'effectuer un partage les propriétés ci-après décrites, à savoir:

LA BATISSE DE L'ASSURANCE TEUTONIA.

1° Le magasin en briques No 35 rue du Camp, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, St-Charles, Commune et Gravier. Le lot est désigné par la lettre C et mesure 22 pieds 9 pouces de face à la rue du Camp, 22 pieds 9 1/2 pouces de largeur dans le fond, 126 pieds 1 1/2 pouces de profondeur sur le côté vers la rue Gravier et 125 pieds 7 pouces de profondeur sur le côté vers la rue Commune; ensemble avec le droit de passage dans une allée ou corridor situé dans la portion du fond de la dite propriété, commençant à la borne de la ligne qui la divise de la dite propriété anciennement Jorda (lettre B) et s'étendant à l'allée de la propriété de Morgan. Cette allée ou corridor ouvre sur la rue Gravier.

La propriété ci-dessus décrite est occupée par la Compagnie d'Assurance Teutonia de la Nouvelle-Orléans et est louée à bail jusqu'en octobre 1884, à raison de $150 par mois, et est vendue sujette au dit bail.

Cette propriété de choix dans une des localités les plus favorables sur la rue Camp, est occupée par une institution bien connue et tenant le bureau et se trouve entre la Banque du Commerce et le Germania National Bank, et fait face aux grandes établissements de commerce de MM. Katz & Barnett et de Isaac L. Lyons.

LA BATISSE DU RESTAURANT FORGET.

2° La bâtisse en briques à trois étages, No 107 rue de la Douane, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Royale, Bourbon et Bienville; le lot mesure 32 pieds de face à la rue de la Douane sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le local a été d'abord construit dans le but d'y faire un magasin et maison de résidence avec allée sur le côté et grande cour spacieuse sur le côté, maintenant loué avec succès pendant nombre d'années comme hôtel et restaurant. C'est maintenant le restaurant occupé par P. Forget et est vendu sujet à un bail verbal à raison de $75 par mois expirant le 1er octobre 1882

La position de cette propriété au grand centre des rues Canal, Royale et Bourbon. Le monde qui sont engagés dans ce genre d'affaires, d'hôtel et de restaurant, devrait bien sûrement attirer l'attention sur cette propriété de valeur, mais encore encourager les personnes avec un petit capital à acheter dans ce quartier qui croît sans cesse en valeur et en meilleures locations.

LA PROPRIÉTÉ DE LA RUE ST-LOUIS.

3° La bâtisse en brique à deux étages No 36 rue St Louis dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Chartres, Conti et Passage de la Bourse. Le lot mesure 36 pieds 6 pouces de face à la rue St-Louis, sur 99 pieds 9 pouces de profondeur sur le côté vers la rue Royale, 96 pieds 9 pouces sur le côté opposé sur la ligne du fond vers la rue Chartres et 34 pieds de largeur dans le fond [illegible].

[illegible]

Conditions—1/3 comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets [illegible], garantis par une hypothèque spéciale et lien de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final [illegible].

Actes de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

4 mars—4 11 18 25 avr 1 8 .

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence et Magasin dans le Premier District.

Coin nord-ouest des rues Lafayette et Howard, et maison et écurie sur la rue Franklin, entre Lafayette et Girod.

Succession de feu John Hart.

No 4906. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON, encanteurs, C. E. Girardey encanteur, Bureau: 31 rue du Camp.—SAMEDI, 1er Avril 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un décret de l'Hon. Henri L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 25 février, 1882, et rendu dans la cause ci-dessus, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

1° La maison de résidence avec magasin au coin désignée par le No 239 rue Lafayette, formant le coin N. O. des rues Lafayette et Howard, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Howard, Front et Poydras, dans le Premier District de cette ville. Le lot est désigné par le No. 1, sur un plan de L. Reconnaître, en date du 15 octobre 1869 [illegible].

2° Une maison en bois à deux étages décrite désignée par le No 204 rue Franklin, [illegible].

Termes et conditions.—1/3 en plus comptant au gré de l'acquéreur, la partie à crédit à un et deux ans pour billets garantis par hypothèque spéciale en privilège de vendeur, [illegible].

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 fév—25 mars 4 11 18 25 avr 1 8

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés améliorées et Terrains situés dans le Premier et le Quatrième District.

Dans l'affaire de H. C. Fisk et als., vs Clay Green, No 8,921, et Mary A. Fisk vs Clay, Green et als. No 8156, du Dossier de la Cour de Circuit des Etats-Unis d'Amérique pour le District Est de la Louisiane.

Et avec le consentement des parties intéressées.

Vente pour effectuer un partage.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. Girardey, encanteur—Bureau: No 31 rue du Camp.—SAMEDI, le 8 avril 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un décret de l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis d'Amérique pour le District Est de la Louisiane, en date du 25 février 1882 rendu dans l'affaire ci-dessus et avec le consentement des parties intéressées, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes qui y appartiennent ou qui y en dépendent en quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Rocheblave et Dorgenois, désigné par le numéro dix; le dit lot forme le coin des rues Rocheblave et Poydras et mesure, au pied américain, 28 pieds 4 lignes de face à la rue Poydras sur une profondeur de 132 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Fulton et Rousseau, désignés par les numéros quatre et cinq sur un plan fait par Piquet & Crampton, arpenteurs; les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Ces lots seront vendus séparément.

3° Quatre certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Fulton, Joséphine et Rousseau, désignés par les Nos 11, 12, 13 et 14 sur un plan dressé par Piquet et Crampton, anciennement voyer, et déposé en l'étude de [illegible], notaire. Les dits lots se touchent et ont les dimensions suivantes, à savoir: les lots Nos 11, 12 et 13 mesurent chacun 31 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, et le lot No 14 forme l'encoignure des rues Joséphine et Fulton et mesure 31 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Joséphine, sur une profondeur et face à la rue Fulton de 120 pieds (voir le plan pour les sub-divisions) et doit être divisé et vendu séparément, c'est-à-dire la propriété de l'enseignure, et en le décrire.

4° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée, Notre-Dame, Girod et Fulton, désigné par le No 10 sur un plan [illegible] de W. H. Odom, anciennement notaire; le dit lot mesure 22 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Nouvelle Levée, 22 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Fulton, sur une profondeur de 121 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 9, et 121 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur et face à la rue Notre-Dame.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée, Notre-Dame, Girod et Fulton désigné par le No 9 sur un plan annexé à un acte pardevant de J. A. Beard, déposé certifié par Hugh Grant, anciennement voyer en cette ville; le dit lot mesure 22 pieds 3 pouces et 6 lignes de face sur la rue Nouvelle-Levée, 22 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Fulton, sur une profondeur de 121 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 8 et 121 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10, [illegible].

6° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée, Girod, Fulton et Notre-Dame, désigné par le No 8, sur un plan de la bâtisse connue comme le plan de J. A. Beard, déposé en l'étude de H. B. Cenas [illegible].

Le tout ainsi décrit en troisième lieu est connu comme "l'Ecole Fulton", une bâtisse en briques à un étage [illegible].

La propriété décrite en quatrième lieu est connue sous le nom de "American Rice Mill" [illegible].

Conditions—1/3 comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets [illegible].

Actes de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

[illegible]

Propriétés de valeur améliorées dans le Second District,

Coin Remparts et Quartier, une résidence en briques à un étage Rue Remparts, entre Quartier et Hôpital, une bâtisse en bois à un étage.

Meubles de Maison.

Succession de Fannie Mager. No 5 023.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 8 avril 1882, à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 février 1882, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A dans l'îlet 107 sur un plan de Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 2 mars 1882, borné par les rues Remparts, Hôpital, Quartier et Bourgogne et mesurant 30 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Remparts, sur 135 pieds 1 pouce de profondeur et de façade à la rue Quartier dont il forme le coin des deux rues.

L'acquéreur de ce lot l'achète sujet à un bail [illegible].

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'îlet No 107, d'après un plan de Arthur de Armas, député voyer de ville en date du 2 mars 1882, borné par les rues Remparts, Quartier, Bourgogne et Hôpital, et mesurant 30 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 125 pieds 1 pouce entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois avec 5 chambres, lieux d'aisance, &c., maintenant occupée par Geo D. Geddes, entrepreneur de pompes funèbres, à lui loué jusqu'au 31 janvier 1883 à raison de douze (12) piastres par mois payables mensuellement et la propriété se vendra sujette au dit bail.

Termes et conditions.—1/3 ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans pour billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur et portant intérêt à raison de 8 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement [illegible].

Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.

4 mars—4,11,18,25—1,8 avril

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés vacantes, de valeur et améliorées dans les Deuxième et Troisième Districts.

Deux maisons de résidence de famille en briques à deux étages faisant face à la rue Bourbon.

Trois maisons de résidence de famille en briques à trois étages, faisant face à la rue St. Pierre.

Rue du Port, entre Craps et Amour.

Succession de F. Kent.

No 41,364—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, et maintenant le No 3841 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur, Bureaux 46 rue Royale.—SAMEDI, le 8 avril 1882, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 14 septembre 1881, par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, actuellement absent sur un congé, et en vertu d'un ordre de la même Honorable Cour en date du 23 septembre 1881 et aussi en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 16 février 1882 de la même Honorable Cour, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un lot de terre situé dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville et désigné par le No 24 de l'îlet No 10 borné par les rues St-Ferdinand, Craps, Port et Amour; le dit lot mesure, au pied américain, 29 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Port sur une profondeur de 131 pieds 6 pouces 2 lignes, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Dauphine, St Pierre et Toulouse, et désigné par la lettre B, mesurant 11 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Bourbon, 74 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté plus près de la rue St-Pierre, 43 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de profondeur et faisant face à une allée en commun avec le lot C, puis sur une ligne oblique s'étendant vers le coin des rues Toulouse et Dauphine, 4 pieds 1 pouce, puis 26 pieds 9 pouces 5 lignes sur une seconde ligne de profondeur, et 13 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence pour famille, en briques et à deux étages, attenant à celle ci-dessus désignée et faisant face à la rue Bourbon.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations [illegible], C et mesurant comme suit: 11 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Bourbon sur une profondeur, en premier lieu, de 43 pieds 6 pouces sur l'allée ci-dessus mentionnée, 2 pieds 11 pouces de largeur, puis 4 pieds 1 pouce sur une ligne oblique s'étendant vers le coin des rues Dauphine et St-Pierre, puis 26 pieds 9 pouces 5 lignes sur une seconde ligne de profondeur et 13 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations se comprennent une résidence pour famille, en brique, à deux étages, attenant à celle ci-dessus décrite et faisant face à la rue Bourbon.

Les propriétés deuxièmement et troisièmement, seront d'abord offertes en bloc et si le prix offert n'est pas satisfaisant aux parties intéressées, alors chaque propriété sera vendue comme séparément à sa description respective.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que le lot décrit en troisième lieu, désigné par la lettre E, et mesurant 15 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St-Pierre sur une profondeur de 56 pieds 5 pouces sur la ligne la plus près de la rue Bourbon, 42 pieds 2 pouces sur une première profondeur et le long d'une allée de 8 pieds 5 pouces, 4 lignes de largeur et en commun avec le lot F, puis 4 pieds 1 pouce sur une ligne oblique s'étendant vers les rues Dauphine et Toulouse puis 11 pieds 3 pouces sur une seconde ligne de profondeur et 17 pieds de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence en briques, pour famille, à trois étages, faisant face à la rue St-Pierre

5° Un seconde lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et le même îlet que celui décrit en quatrième lieu désigné par la lettre F, mesurant 15 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St-Pierre sur une première profondeur de 42 pieds 2 pouces sur l'allée commune ci-dessus mentionnée, puis 4 pieds 1 pouce sur une ligne oblique s'étendant vers le coin des rues Bourbon et Toulouse, puis 27 pieds 9 pouces 1 ligne sur une seconde ligne de profondeur; 7 pieds 11 pouces 1 ligne sur l'autre ligne de profondeur le plus près de la rue Dauphine et 18 pieds 11 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence en briques pour famille, à trois étages, attenant à celle ci-dessus décrite et faisant face à la rue St-Pierre.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et le même îlet que la propriété décrite en cinquième lieu désigné par la lettre G, et mesurant 19 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue St Pierre sur 79 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur, entre 2 lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en briques, pour famille, à trois étages, attenant à celle ci-dessus décrite et faisant face à la rue St-Pierre. Les propriétés quatrièmement, cinquièmement et sixièmement, seront d'abord offertes en bloc, et si le prix offert n'est pas satisfaisant aux parties intéressées, alors chaque propriété sera vendue conformément à sa description respective.

Toutes les propriétés seront vendues conformément à un plan et devis de Arthur de Armas député actuellement voyer en date du 18 août 1881.

Termes et conditions.—Un quart comptant, la balance en trois portions égales, à un, deux et trois ans du jour de la vente, les dites portions devant être représentées par les billets des acquéreurs tirés à leur propre ordre et par eux endossés, payables chacun à échéance pour la portion qu'il représentent, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale avec privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur aura le privilège à son option, de payer le tout comptant, ou de payer au comptant quelques portions du prix excédant un quart et la balance à son option à un, ou en deux portions égales en trois portions égales; les dites portions devant être représentées par billets comme il est prévu plus haut.

Les notes de vente, et il y a une partie du prix à crédit contiendront la clause et usuelle de non aliénation, la clause de l'six années pour l'acquéreur qui devra transférer aux porteurs des billets la police d'assurance, pour un montant suffisant pour couvrir le montant des billets et la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des dits billets,—le tout garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et également la clause que l'acquéreur payera, en sus du montant de son adjudication, toutes les taxes de ville et d'Etat pour toute l'année 1881 et toutes les autres clauses habituelles.

Les acquéreurs auront tenus de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant C. V. Foulon, notaire, aux frais des acquéreurs.
4mars—4 11 18 25 av 1 8

TRAMWAYS ou CHEMINS DE FER URBAINS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Point Central.

Tous les tramways ou chemins de fer urbains de la Nouvelle-Orléans, viennent, aboutir à la rue du Canal, le grand et unique boulevard de la ville, dans la statue de Clay est le point central. C'est de ce point que rayonnent toutes les voies ferrées destinées au service intérieur de la cité.

Ligne de la rue du Canal.

Les cars portant l'inscription "Ridge Cemeteries" longent la rue du Canal, dans sa partie inférieure, sur un parcours de trois milles et demi jusqu'à l'endroit connu sous le nom de "Half-way House" et qui est situé à mi-chemin entre la ville et le lac Pontchartrain. Le Côteau de la Métairie commence au Half-way House; c'est un plateau qui domine de six à huit pieds les cyprières avoisinantes et sur lequel sont construits quelques uns des plus beaux cimetières de la Nouvelle-Orléans, entre autres le Cimetière Greenwood où l'on peut admirer le magnifique monument qu'une Association de dames a fait élever à grands frais à la mémoire des soldats morts au service de la Confédération. Un peu au-delà du Half-way House apparaît le nouveau Cimetière de la Métairie qui occupe la place de l'ancien hippodrome de la Métairie.

Un autre service de cars partant de la rue du Canal, relie la ville aux rivages du lac Pontchartrain, et aboutit à l'endroit où le nouveau Canal se jette dans ce lac. Le chemin est à deux voies à partir du "Half-way House," et les wagons, au lieu d'être traînés par des chevaux sont remorqués par une petite locomotive. La distance à parcourir est de sept milles. Le petit village bâti à la jonction du Nouveau Canal et du Lac est extrêmement agréable et, depuis l'établissement de la voie ferrée, est devenu un but de promenade. Il s'y trouve [illegible], des tirs, etc.

Ligne des rues Magazine et Prytanie.

Le point de départ de ces deux lignes est à côté gauche de la statue de Clay, ou celui qui regarde le fleuve. L'une et l'autre traversent la rue du Camp sur la même voie, jusqu'à la rue Prytanie, point où elles bifurquent; les cars de la ligne Prytanie suivent la rue de ce nom jusqu'au dépôt établi dans la rue Toledano, et la ligne Magazine continuent à remonter la rue du Camp jusqu'à la rue Magazine, et longent celle-ci jusqu'à la rue St-Joseph. Il y a un changement de cars dans la rue Magazine, au-delà du Marché de ce nom.

En remontant la rue du Camp par l'une ou l'autre des lignes ci-dessus, on voit à sa droite la Place Lafayette, à sa gauche Odd Fellows' Hall, St-Patrick's Hall et la belle Eglise de St-Patrick.

Dans la rue Prytanie se trouvent quelques-uns des plus beaux édifices de la Nlle-Orléans.

Au retour, les cars de la ligne Magazine franchissent la rue de ce nom sur une double voie, et les cars de la ligne Prytanie parcourent également la rue de son nom sur une double voie jusqu'à la jonction de la rue du Camp, point où ils courent dans la rue Peyroux pour entrer la rue Magazine.

Ligne de Carrollton et de la rue Jackson.

Les cars de cette ligne partent de la rue Baronne, près du Canal, à deux îlets de la statue de Clay; ils stationnent en face de Grunewald Hall. La ligne est à double voie jusqu'à Carrollton par la rue Baronne, le Cercle Tivoli et l'Avenue St-Charles. Dans le Cercle Tivoli s'élève un monument à la mémoire de Lee, le grand général confédéré.

Il y a, à Napoléon Avenue, une station où s'arrêtent les wagons traînés par les chevaux pour être remplacés par des voitures dont la puissance motrice se compose d'une petite locomotive sans feu, qui se charge de vapeur à Carrollton. Cette ingénieuse invention est due à feu le Dr. Lamm. On gagne ainsi Carrollton que des eyprières séparaient autrefois de la Nlle-Orléans et qui en est maintenant un faubourg. La distance de la rue du Canal à Carrollton est d'environ sept milles. Aux stations de Louisiana Avenue et de Napoléon Avenue sont des embranchements qui les relient au Mississipi.

Il y a aussi des cars qui partent de la rue Baronne, en face de Grunewald Hall, suivent la voie, par la rue Baronne et l'Avenue St-Charles, jusqu'à la rue Jackson dans laquelle ils s'engagent alors pour gagner le fleuve par un embranchement double.

Ligne de l'Esplanade et du Pont du Bayou.

Les cars de cette ligne partent de la rue du Canal, descendent la rue des Remparts et longent la rue de l'Esplanade jusqu'au pont du Bayou: distance, trois milles environ. Ils reviennent par le même chemin, la voie étant double.

La rue des Remparts et la rue de l'Esplanade sont deux des plus belles rues de la Nlle-Orléans: elles sont larges et bordées de maisons élégantes et en général fort bien construites.

En traversant le pont du bayou on trouve de l'autre côté de ce cours d'eau un car qui vous transporte au Half-way House et de là à la station du Clay par la rue du Canal.

Sur le parcours de la ligne de l'Esplanade, et près du Bayou, se trouvent les Fair Grounds où ont lieu les Expositions de l'Etat de la Louisiane et où le Louisiana Jockey Club a établi un champ de courses. De l'autre côté du Bayou, la voie qui conduit au Half-way House longe le City Park dont les chênes séculaires forment une épaisse forêt.

Ligne des rues Remparts et Dauphine.

Point de départ: rue du Canal. La route se fait par la rue des Remparts jusqu'à la rue de l'Esplanade, celle-ci jusqu'à la rue Dauphine, et la rue Dauphine jusqu'à la rue Pologne, dans le 3e district, où se trouve la station. Le retour s'opère par la rue des Remparts et la rue du Canal.

A la station de la rue Pologne, il y a des cars qui vont jusqu'aux Abattoirs en passant devant les Casernes fédérales. Pour la route entière, de la rue du Canal aux Abattoirs, on ne paie que 5 cents.

Ligne de la Levée et des Casernes.

Les cars partent de la rue du Canal, vis-à-vis la Douane; ils s'engagent dans la rue Peters, qui devient ensuite Vieille Levée et Levée, et atteignent la rue d'Enghien. En descendant, qu'ils suivent jusqu'à la rue de Chartres pour gagner la rue Pologne où se trouve la station. Là, les personnes qui veulent se rendre au Couvent des Ursulines, aux Casernes ou aux Abattoirs, prennent le car affecté à ce service, comme ci-dessus.

Les voitures de cette ligne passent devant la Place Jackson, la Cathédrale, le Marché français et l'Hôtel des Monnaies.

Le retour à la rue du Canal s'opère par les rues Pologne, Royale, Enghien et Levée.

Ligne de la rue Annonciation.

Station de départ: Rue du Canal, entre Camp et Magazine. Les cars longent la rue Tchoupitoulas jusqu'à sa jonction avec les rues Delord et Annonciation, et suivent cette dernière rue, en contournant la Place Annonciation, jusqu'à la station d'arrivée, située dans Louisiana Avenue. Pour le retour, ils prennent la rue Chippewa jusqu'à la Place Annonciation et la rue de ce nom qu'ils descendent jusqu'à la rue Delord. Ils suivent ensuite la rue Delord jusqu'à la rue Peters et celle-ci jusqu'à la rue du Canal.

Ligne Tchoupitoulas.

Station de départ: Rue du Canal, près Camp. Les cars remontent la rue Tchoupitoulas jusqu'à Louisiana Avenue et reviennent par la rue Tchoupitoulas (double voie) jusqu'à Felicity Road qu'ils descendent jusqu'à la rue Peters et la rue du Canal. On peut voir sur ce parcours de cette ligne la Fabrique de Glace et l'Ascenseur des Grains (Grain Elevator). En changeant de voiture à Louisiana Avenue, on se rend au City Park, 6ème district. On peut aussi prendre le car à Louisiana Avenue où à Napoléon Avenue pour revenir en ville par les voitures du chemin de fer de Carrollton.

Lignes de la rue St. Charles.

Ces lignes comprennent deux routes dont la station de départ est au pied de la rue St. Charles, près de sa jonction avec la rue du Canal. Les deux lignes remontent la rue St. Charles au moyen d'une seule voie, jusqu'au Cercle Tivoli d'où elles gagnent Triton Walk. Les *Baronne cars* passent de Triton Walk à la rue Baronne qu'ils remontent jusqu'à la station d'arrivée rue Huitième. Les *Dryads cars* vont de Triton Walk à la rue Dryades, passant devant le marché de ce nom, remontant la rue Dryades jusqu'à St. Andrew, suivant St. Andrew jusqu'à Baronne et Baronne jusqu'à la rue Huitième.

Le retour s'opère pour les *Baronne cars*, par la rue Carondelet jusqu'à la rue du Canal; et pour les *Dryads cars*, par les rues Huitième, St. Denis, Dryades, St Andrew, Remparts et Canal.

Les cars de cette double ligne passent devant l'Hôtel St-Charles, le Masonic Hall, l'Académie de Musique, le Théâtre St-Charles, l'Hôtel de Ville, la Place Lafayette et l'Exposition Building.

Chemin de fer de la rue du Canal, du City Park et du Lac.

Les wagons de cette ligne sont mûs par une légère locomotive et vont de la rue du Canal au Fort Espagnol, sur le lac Pontchartrain; distance, environ sept milles. La voie est double d'un bout à l'autre, à l'exception de deux tronçons insignifiants. La station de départ est dans la rue du Bassin près du Canal. Les trains suivent la rue du Bassin jusqu'à la rue Bienville, la rue Bienville jusqu'à St-Patrick, St-Patrick jusqu'à la rive occidentale du Canal d'Orléans, à la jonction du Chemin de la Métairie et du Parc ils longent ensuite le Canal d'Orléans (côté ouest) jusqu'au Lac Pontchartrain.

Pour le retour ils suivent la même route jusqu'au Parc, et la route du parcours se fait ainsi: rue Bernadotte jusqu'à la rue Bienville, Bienville jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à Douane, Douane jusqu'à Bassin.

Ligne du Chemin du Bayou et du Marché Français.

La station de départ est la même que celle de "Levée and Barracks," rue du Canal, vis-à-vis la Douane. Le même car est également aux deux lignes jusqu'à la rue de l'Esplanade où se trouve une voie double conduisant en ligne droite jusqu'au Pont du Bayou. Le retour s'opère par la même route, la voie du Bayou à la rue des Remparts étant commune à la ligne "Esplanade and Bayou Bridge" et à la ligne "Bayou and French Market."

Ligne des Fair Grounds et du Marché Français.

Station de départ: Levée près Dumaine. Parcours: Levée à Dumaine, Dumaine à Broad, Broad à la station de la rue Laharpe. Retour: Bayou à Broad, Broad à Ursulines, Ursulines au Marché Français.

Upper Magazine Line.

Station de départ: coin lower Magazine et Harmony. Les cars traversent la rue Magazine sur une double voie jusqu'à la rue St. Joseph.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Ce chemin de fer est un des plus anciens de l'Amérique; il a été inauguré il y a environ 50 ans. La voie a cinq milles de longueur et se dirige en ligne droite du Mississipi au lac Pontchartrain.

[illegible]

Ligne de la rue Claiborne

Station de départ: rue du Canal, près de la Levée. Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour: De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne (double voie) à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la rue la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera tôt ou tard une des plus belles avenues de la ville.

D'autres cars de cette ligne portent cette inscription "Canal and Common street" partent également du pied de la rue Canal qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts. Ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Bassin et Canal.

Ligne de la rue Girod.

Station de départ: Rue du Canal près de la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Rocheblave et Tonti. Retour: Commune, Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à Carroll et Poydras, Poydras à Fulton et Fulton à Canal.

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,

AVEC UNE

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE:

Un an	$10 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE:

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Prix du numéro............10 cents

On s'abonne à la [illegible] avec les porteurs et les [illegible] du journal.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.
Une première insertion $1 50
Chaque insertion subséquente.. 75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1r Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS:

[illegible]